

---

## État de l'argenterie déposée par la commune du Val (Var) au district de Brignoles, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État de l'argenterie déposée par la commune du Val (Var) au district de Brignoles, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 7;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31681\\_t1\\_0007\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31681_t1_0007_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

lable à tous ses immortels décrets, rendus depuis le 31<sup>e</sup> mai et 2<sup>e</sup> juin derniers (vieux style); en conséquence il a fait lecture d'une adresse à la Convention.

Où sur ce, l'agent national, requérant d'être (sic) transcrite sur le registre, les membres du comité de surveillance et le juge de paix soient appelés, pour y porter leur adhésion et exécution.

Citoyens représentants,

Un nouveau jour s'est levé, le fédéralisme est rentré dans le néant, la Ste Montagne a comblé l'abîme où la liberté alloit être engloutie, la République a triomphé, le fanatisme a vu passer son règne et la raison va prendre la place des préjugés. Toulon cette ville infâme subit tous les jours la juste punition due à ses crimes. Couronnez votre ouvrage, en restant à votre poste, achevez de purifier la France, comme vous avez purifié la Convention.

Notre commune jalouse de coopérer au bien de la chose publique dépose sur l'autel de la Patrie, l'argenterie et cuivre, le tout provenant des dépouilles de notre église paroissiale, heureux si elle peut par cette offrande contribuer à l'affermissement de la République.

Le Conseil général, les membres du comité de surveillance et le juge de paix adhèrent unanimement à l'envoi de l'adresse et à son exécution, mais auparavant elle sera présentée à la société populaire pour son adhésion, l'envoi et l'exécution et ont signé Roumieu, Barbaroux, Fournier, Brunache (off. mun.), Brunache (agent nat.), Queivel, J. Roux, Julien (notables), P. Goujon, Eimard Sauce, Ventre, Roux, Fabre (qui ont déclaré ne savoir signer), Franc (présid.), Pellat, Gravet, Michel, Bonnet, Dudon, Binaud (membres du comité de surveillance) et Veyan (juge de paix).

La société républicaine de la commune du Val dans sa séance du 30 nivôse a délibéré unanimement à l'adhésion, envoyé l'exécution de l'adresse portant délibération, ci-contre

J. BRUNACHE (présid.-secrét.).

[Etat de l'argenterie déposée au distr. de Brignoles, 3 pluv. II]

|                                         | m. | o. | g. |
|-----------------------------------------|----|----|----|
| Une croix en argent .....               | 3  | 3  | 4  |
| Un ostensor .....                       | 3  | 5  |    |
| Un ciboire .....                        | 2  | 2  | 6  |
| Un calice et sa patène .....            | 2  | 4  |    |
| Un encensoir, sa navette et cuillère .. | 4  | 7  |    |
| Une relique .....                       | 1  | 2  | 2  |
| Un petit saint .....                    | 2  | 4  | 2  |
| Un calice et sa patène .....            | 2  | 3  | 2  |

23 m.

|                                                               |         |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| Une grosse croix et 4 chandeliers de cuivre doré pesant ..... | 44 liv. |
| Six chandeliers et quelques morceaux leston (laiton) .....    | 87 l. 8 |

J.J. DAUBERT, DAUBANS fils, SAGE (administr. du distr.).

m

[La comm. de La Chapelle-sous-Brancion au présid. de la Conv.; 10 pluv. II] (1)

« Et nous aussi, nous voulons avoir part aux dons que l'on fait à la Patrie, en faveur de nos concitoyens qui défendent les frontières de la République. Notre commune est petite et notre regret est de n'être pas riches; aussi donnons-nous de notre nécessaire même, mais nous le donnons avec plus de joie que le riche égoïste ne sacrifie son superflu. Pouvoit-on refuser, en effet, à ceux qui sacrifient leur vie tous les jours pour la défense de la liberté, une portion de son nécessaire? Non! D'après ce principe dont tous les citoyens de cette commune sont pénétrés, nous envoyons à la société populaire de Tournus 4 chemises et un drap et la somme de 68 l. en assignats pour nos braves frères d'armes. Nous avons déjà fait passer les dépouilles de la superstition et du fanatisme au district de Macon consistant en 8 marcs d'argent 7 onces, un lingot de 5 onces, 64 livres en cuivre. Puissent-elles contribuer à la destruction de tous les tyrans et des ennemis de la République française.

Dis à tes collègues, citoyen président, de rester au poste que leur a confié le peuple français. Dis leur qu'ils continuent de bien mériter de la patrie, en suivant les principes du gouvernement révolutionnaire qu'ils viennent d'établir, jusqu'à ce que les tyrans coalisés demandent humblement la paix. Tremblant sur leur trône, vaincus partout, ils ne tarderont pas sans doute à convenir que tous leurs efforts et leur trahison sont inutiles contre une nation qui veut être libre, que le comité de salut public accepte les témoignages de notre reconnaissance des mesures sages et vigoureuses qu'il prend tous les jours pour le triomphe de la liberté et de l'égalité ».

BERTHIER (maire), BOYAUD (agent nat.),  
LABORIER (off. mun.), SURGEOT (off. mun.),  
LABERGÈRE (secrét.-greffier).

n

[La comm. de Linières, à la Conv.; 7 pluv. II] (2)

« En voyant les offrandes civiques accumulées sur l'autel de la patrie, nous avons désiré présenter la nôtre. Nous savons que nos personnes et nos biens appartiennent à la République, et que nous ne pouvons mieux les employer qu'à la défendre. Après avoir envoyé nos jeunes concitoyens à la défense de ses frontières, nous avons désiré trouver un moyen de contribuer à leur entretien. Nous l'avons trouvé dans l'argenterie des églises de notre commune, notre satisfaction est de penser qu'elle peut servir à nous procurer le plus grand de tous les biens, la liberté. D'après cela nous n'en regrettons plus l'usage. Nous avons par nos soins fait faire trente paires de souliers pour nos braves défenseurs que nous remettons à la société populaire de cette commune, dont nous sommes membres, pour vous être envoyés avec d'autres effets. Nous aurions souhaité faire un don plus considérable. Cependant, recevez celui-ci comme une marque

(1) C 291, pl. 926, p. 20. B<sup>in</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.).  
(2) C 291, pl. 926, p. 21. B<sup>in</sup>, 26 pluv. (1<sup>er</sup> suppl.).